

Mairie

58230 DUN-LES-PLACES

Horaires d'ouverture au public ; Mardi Jeudi : de 9 heures à 12h30
Vendredi de 13h30 à 16 h – Le 1^{er} samedi du mois de 8h45 – 12h45

Téléphone : 03 86 84 62 05

Mail : mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Dun-les-Places
N° 21 – Juin 2019



Un grand merci à Danielle, Patrick et leurs enfants, de Mézauguichard, pour avoir remis en valeur la fontaine qui donne désormais son nom à l'impasse.



Votre nouvelle adresse, comportant le nom et le numéro de votre rue, vous a été communiquée par courrier fin Mai 2019. **Si vous n'avez pas eu ce courrier, faites-vous connaître en mairie.** Vous avez le libre choix de la plaque que vous poserez indiquant votre numéro de rue, sachant qu'il est nécessaire de la poser et de disposer d'une boîte aux lettres visible de la rue, pour que vous soyez trouvé par vos visiteurs, facteur, fournisseurs, **services d'urgence** et tous autres intervenants.

Sommaire :

Le mot du maire – page 2

Gestion des déchets - page 4

Sésa de Dun les Places – page 8

Soirée du 14 Septembre – page 11

Commémoration du 26 Juin – page 14

Portail FAIRE – page 16

Arrêté restriction d'eau – page 18

Délibérations -page 2

Des nouvelles de l'école page 5 & 6

MTR Arorm – Mémorial page 9

Camion alimentation culturelle – page 12

Bibliothèque – page 14

Cimetière – page 16

Parc du Morvan - page 3

Comité des fêtes – pages 6 & 7

Carrefour de Dun – page 10

Infos diverses pages 12 & 13

Carte d'identité – page 15

Plan alerte canicule - page 17

Les rubans du Patrimoine - page 19

Le mot du Maire :

Merci à nos associations, qui, grâce au partenariat qu'elles développent rencontrent un succès croissant lors des manifestations qu'elles organisent.

Ainsi, le 8 mai, malgré une pluie battante, l'inauguration de l'exposition Présence des Suds, organisée par MTR-Arorm en partenariat avec le Carrefour de Dun et la Coop des Savoirs a fait venir plus d'une centaine de personnes à Dun.

La foire a connu beaucoup de monde le matin mais le froid et la pluie sont venues gâcher la fête l'après-midi.

Encore merci à toutes nos associations pour ce qu'elles font pour le village.

Les travaux sur les réseaux d'eau sont terminés au Parc.

Ceux de Mézocdefroy commenceront la dernière semaine de Juin.

Les panneaux des noms des rues sont en cours de réalisation et la pose devrait intervenir à partir du 15 Juillet et prendre de 10 à 15 jours.

Les travaux de réfection de la voirie prévus pour 2019 sont en cours.

A vous toutes et tous, je souhaite un bon été

Lucienne Biardoux

Délibérations

Lors du conseil municipal du 10 Avril 2019 :

Le conseil a approuvé à l'unanimité :

Les comptes administratifs 2018 pour les budgets :

- * Commune
- * Eau et assainissements

Les budgets primitifs 2019

- * Commune
- * Eau et assainissement

Le conseil a voté à l'unanimité le remplacement de l'ATSEM souffrante, à l'école maternelle.

Le conseil a approuvé à l'unanimité l'augmentation de 1% du taux d'imposition en 2019.

Lors du conseil Municipal du 26 Juin :

* Le conseil a approuvé la révision allégée du PLU.

*Préparation de la cérémonie de commémoration du 26 Juin

*Point sur les travaux en cours et en projet.



Quelques nouvelles du Parc Naturel Régional du Morvan

I – Gestion du Syndicat Mixte

► Examen des projets de modification des statuts.

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte, adoptés le 7 mars intègrent les modifications suivantes :

- La représentation des communes, des Communautés de communes et des Départements au Comité Syndical reste identique à la situation actuelle.
- Le Conseil régional, au Comité Syndical et au Bureau, sera représenté par 5 membres portant chacun 2 voix.
- Le Bureau est porté de 34 à 45 membres, faisant une place plus importante aux Communautés de communes (toutes, de droit, représentées), et aux communes (19 délégués (ées) au lieu de 8).
- Un délégué présent au Comité Syndical ou au Bureau peut être porteur de 2 pouvoirs maximum.
- Les cotisations des membres sont arrêtées, pour la période 2020 – 2025 comme suit :
3€/habitant pour les communes classées, 2,20€/h pour les communes partenaires, 1€/h pour les Communautés de communes (population des seules communes classées, à l'exclusion des villes partenaires), 930 000€ pour le Conseil régional et 600 000€ pour l'ensemble des quatre Départements avec une répartition visant l'équité en 2025.

► Examen du projet de règlement intérieur.

S'agissant d'un premier débat préalable à une décision à prendre lors du Comité Syndical du 25 juin, plusieurs amendements ont été apportés au projet présenté qui ne remettent pas en cause l'économie générale du document.

► Délibérations.

- Convention pluriannuelle de partenariat entre le Parc et « Vents du Morvan ».
- Identification des trois villages de Glux en Glenne, Larochemillay et St Léger-sous-Beuvray comme villages porte du Grand Site de France « Bibracte Mont-Beuvray ».
- Délibération de principe pour envisager en délégation ou transfert tout ou partie de la compétence GEMAPI sur les parties de bassins de l'Arroux et de l'Aron concernant le Parc.
- Cession de la propriété du Parc à Chalaux à la Communauté de communes « Morvan, Sommets et Grands Lacs ».
- Adoption du plan de financement de l'étude de dimensionnement d'un projet touristique sur le sommet du Haut-Folin.

II – Territoire

► Avis sur les SCOT de l'Avallonnais.

Un avis favorable a été donné au projet présenté avec une demande d'assouplissement des règles de constructibilité afin d'ouvrir la possibilité de densification des hameaux, dans la stricte limite des enveloppes urbaines existantes.

► **Que faire de nos déchets ménagers** pour contribuer à un village propre et éviter des problèmes inutiles : animaux sauvages, plus de travaux pour le cantonnier :

Depuis quelques années les sacs gris ou noirs ne sont plus collectés.

► **La Mairie met gratuitement à votre disposition des sacs poubelles en 3 couleurs (fournis par la Communauté de Communes) :**

Vert : destiné aux déchets bio.

Jaune : destiné aux briques alimentaires, les canettes, les boîtes de conserve, les bouteilles en plastique, les cartonnettes ...

Rose : destiné aux déchets ménagers ultimes (NON recyclables).

► **Pour vous libérer des déchets de verre ou de papier et journaux :**

Merci d'utiliser les containers installés à Bornoux et à côté de la station d'épuration sur la route du 8 mai 1945 en allant en direction du Vieux Dun.

Le container vert : destiné au verre.

Le container bleu : réservé au papier et journaux.

Ces lieux ne sont pas des dépendances de la déchetterie.

► **Pour garder cet endroit propre** et pour éviter aux animaux sauvages d'y venir, merci de ne rien déposer d'autre à terre.

Veillez garder les déchets vos sacs de déchets (jaunes, roses et verts) chez vous, jusqu'à la veille du jour de ramassage.

► **Certaines habitations ainsi que le terrain de camping** ne sont plus desservis par les éboueurs ; c'est la raison pour laquelle ils disposent de containers qu'ils leur sont strictement réservés. Merci de ne pas les utiliser.

► **Si vous avez des problèmes de ramassage** de vos sacs jaunes, roses ou verts, merci de contacter le service de gestion des déchets de la communauté de communes : Madame Laurence Gadrey
03 86 85 03 62/06 45 55 42 47 laurence.gadrey@ccmorvan.fr

Rappel : Pour les résidences secondaires un local de dépôt des sacs a été créé, renseignement à la mairie.

Les vieux vêtements, tissus, et chaussures sont à déposer, emballés, dans le container blanc (uniquement sur la route de Mézauguichard).

Encombrants : vous devez désormais appeler la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs au 03 86 79 43 99 lorsque vous avez des encombrants à faire collecter



Nous vous rappelons qu'à Dun, un bac de récupération des piles, des ampoules, des cartouches d'encre et des vieux téléphones est installé dans le couloir de la mairie. Les bouchons des bouteilles plastique ne sont plus collectés, les laisser sur les bouteilles plastique vides.

Des nouvelles de l'école :

Après quatre mois de préparation, les enfants de l'école maternelle sont partis en classe-découverte "poney et nature" du 27 au 29 mai 2019.



fiers de nous mettre debout sur elle sans qu'on nous tienne. De grandes réussites pour nous tous, même les plus petits qui avaient le sourire jusqu'aux oreilles !

Nous avons été accueillis au centre équestre de Chevillon, dans l'Yonne.

Nous avons découvert les poneys, avons fait des jeux pour apprendre à les guider et nous nous sommes promenés avec eux. Nous avons même fait de la voltige et du trot sur une grande jument, tous seuls. Nous étions



Nous avons aussi soigné tous les animaux de la ferme: les lapins, le mouton, les chèvres (qui mangeaient nos papiers), les oies, les poules, les cochons (qui mangeaient nos restes), les canards...

Nous avons joué dans le bois et construit un pont et une cabane avec des bouts de bois. C'était super !



Le premier soir, nous avons fait un feu de camp, et les animatrices ont fait griller des chamallows. Nous avons chanté, écouté une histoire et Maîtresse a joué de la guitare. Le deuxième soir, nous étions déguisés et nous avons fait une grande Boum pour danser, boire du sirop et nous amuser. Nous avons adoré ces deux fêtes.

Nous avons mangé au restaurant tous les jours: nous avons appris à nous servir à manger tout

seuls, à boire au bol, à faire nos tartines, à couper notre viande, à débarrasser la table et passer l'éponge, à trier les déchets. Nous avons goûté de nouvelles choses que nous ne connaissions pas.



Ce que nous avons adoré aussi, c'est dormir avec nos copains. Nous étions quatre dans chaque chambre. Il a fallu faire notre lit, nous habiller tout seuls, prendre notre douche en ayant préparé toutes nos affaires... quelle aventure !!! On était content de se laver seuls, mais avec les copains. On n'a même pas eu le temps d'avoir peur de l'eau sur notre tête ! Là-bas, Maîtresse, Christel et Renée nous faisaient des bisous le soir, alors ce n'était pas comme à l'école.

Avant de rentrer, nous avons vite écrit une petite carte postale à Largo et Laurence qui n'ont pas pu venir avec nous. Les animatrices nous ont remis un diplôme de poney et Maîtresse nous a offert à chacun un crayon avec une tête de poney. Nous étions contents de retrouver nos papas-

mamans au retour mais nous étions encore plus contents d'avoir osé partir sans eux et d'avoir été "plus forts que notre peur".



Les enfants de l'école de Dun-les-Places : Charline, Louise, Silia, Sarah, Alexis, Mathéïs, Tanguy, Léon, Alban, Janice, Pauline, Louka, Emilia, Maxime, Romane et Jossua

Le Comité des fêtes :

Lors de l'assemblée générale le bureau du comité a vu quelques changements :

Composition du nouveau bureau :

- * Présidente : Caroline Charles Auffray
- * Adjointe : Christiane Brenon
- * Secrétaire : Monique Verdin
- * Trésorière : Miriam Mathieu
- * Secrétaire adjoint : Graham Fouquin
- * Trésorière Adjointe : Colette Viot

Si vous êtes intéressé pour nous rejoindre en tant que bénévole n'hésitez pas à nous contacter.



Cette année la foire qui s'est déroulée le 4 mai n'a vraiment pas eu de chance avec des chutes de neige l'après-midi !!! Malgré ça nous avons passé une bonne matinée, les expositions dans l'église ont eu un très grand succès et je tenais à remercier toutes les personnes qui se sont déplacées pour nous montrer leur passion.



La 2ème partie du mur de l'école a été peinte ce qui rend l'endroit plus agréable. Espérons que l'année prochaine le soleil sera présent.

Samedi 22 juin a eu lieu le feu de la St-Jean : randonnée de 11km, l'après-midi, chorale à 19 h et repas froid en soirée, suivi du feu de la Saint-Jean.

Les conditions ont été favorables et nous vous remercions d'être venus très nombreux.



Samedi 3 août, en association avec la municipalité, n'oubliez surtout pas le feu d'artifice :

- **À partir de 16h le marché nocturne** où, cette année, les plus petits seront ravis avec les manèges qui seront présents pour toute la soirée !!!
- **A partir de 19h jambon à la broche.** Pensez à réserver rapidement car nous rencontrons chaque année un très beau succès.
- A la nuit tombée, **retraite aux flambeaux et feu d'artifice.**
Nous espérons que vous passerez un très bel été.

À très bientôt - Caroline Auffray Charles



Le Vendredi 31 Mai dernier,

Notre église a eu la joie d'accueillir 4 musiciens venant de Cannes. (2 musiciens professionnels accompagnés de 2 jeunes élèves du conservatoire de Cannes). Ils nous ont présenté un programme musical très agréable et varié, en passant par Vivaldi, Edith Piaf ou encore Charles Aznavour. Ce moment a été partagé par près de 200 personnes et nous a tous ravis.

Le Dimanche 14 Juillet prochain,

Tous les alentours de l'église seront occupés par un grand Vide Grenier. Nous vous attendons très nombreux pour réaliser de belles affaires !

A noter... Le Samedi 31 Août prochain à 17h00...

A l'église, nous recevrons 4 musiciens professionnels « de haut niveau » dont 2 artistes (Alice Margerand et Hubert Charpentier) ont déjà joué à Dun les Places en 2018. Aujourd'hui, ces 2 musiciens ne jouent plus en Duo mais en Quatuor. Il s'agit du Quatuor HALANEL. (3 Violons et 1 Violoncelle).



Le quatuor HALANEL est né d'une belle amitié entre quatre musiciens. Unis par le même engagement pour la défense et la diffusion de la Musique classique dans nos villes, dans nos villages, ils se retrouvent dans leur combat pour l'accès à la culture dans nos milieux ruraux. Ils partagent également leur sincère amour de la transmission, et consacrent une grande partie de la maîtrise de leur discipline artistique à la pédagogie. Ils se font une joie d'exporter leur amour de la Musique en dehors de leurs murs, de leur quotidien. Venez nombreux !

Informations diverses de la Sésa de Dun les Places...

Nous avons rencontré le Curé François-Xavier REVENEAU et nous avons son accord pour procéder à la rénovation du chemin de croix dans l'église. Un bénévole s'en chargera et la rénovation des 14 croix sera effective d'ici la fin de l'année. Nous sommes également rentrés en contact avec l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) pour étudier toutes les pistes de rénovation, concernant le tableau, en très mauvais état, représentant l'Assomption de la Vierge. (Auteur Michel COIC, par PRUD'HON – 1856)

A l'aide d'un souffleur, une équipe de bénévoles a organisé le nettoyage du sol de l'église et de la plupart des toiles d'araignée. Les bancs et tablettes ont reçus quelques clous de fixation pour ne plus se détériorer d'avantage.

En participant à ces manifestations, en tant que membre, donateur, ou sous quelle que forme que ce soit, vous aider la Sésa de Dun les Places dans son action et nous vous en remercions.

Jean-Pierre AMIEL

MEMORIAL DE DUN - Association MTR-ARORM

Sous le thème de l'engagement



Toute l'année, vous le savez, le musée de la Résistance et le mémorial reçoivent un grand nombre de scolaires (3236 reçus en 2018). Des projets spécifiques sont menés avec certaines classes et durant cette année scolaire, nous avons travaillé sur le thème de l'engagement avec les élèves de CM1-CM2 de Chatillon-en-Bazois. Plusieurs interventions en classe et visites de sites ont été menées jusqu'à une restitution de leur travail, sous la forme de réalisations artistiques (affiches, lettres, maquette...) lors de la Nuit des musées le 18 mai dernier.

Vous pouvez découvrir tout l'été ce travail artistique, présenté en intérieur et extérieur. Une chanson a même été spécialement créée, « Camille et nous », ainsi qu'un clip vidéo (<http://thierryki.over-blog.com/2019/05/chanson-des-enfants-de-l-ecole-de-chatillon-en-bazois-sur-l-engagement.html>).

Cette « nuit des musées » a été un moment fort au cours de laquelle parents et visiteurs ont pu découvrir pour la première fois le Mémorial, le travail des enfants et mesurer leur investissement, leur engagement !

**PRESENCE DES SUDS
EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE**
Une histoire de l'immigration

Exposition en plein-air
8 mai au 11 novembre 2019

Mémorial de Dun-les-Places (58 230)

www.museeresistancemorvan.fr

Durant toute la saison, l'exposition « Présence des Suds en Bourgogne Franche-Comté » est également proposée et à découvrir en plein-air, autour de l'église. Cette exposition a été réalisée par le groupe de recherches ACHAC, spécialisé dans les questions coloniales et migratoires, coordonné par l'historien Pascal Blanchard. Elle permet de retracer un siècle d'immigration en Bourgogne Franche-Comté. L'association Morvan terre de Résistances-ARORM a fait le choix de proposer cette année cette exposition pour compléter la visite du Mémorial de Dun-les-Places, aborder un point précis de l'Histoire et rendre compte de l'apport des étrangers dans l'Histoire de France et plus particulièrement dans la région.

Bonne visite et à bientôt

Aurore Callewaert



carrefourdedun@gmail.com
06 80 22 76 09 / 06 71 58 85 58

Samedi 6 juillet 19h00
19h00



D Découvrez notre programme du second semestre de cette année 2019 et venez librement et gratuitement vivre ces bons moments de détente, d'échanges et de partage.

Samedi 5 octobre

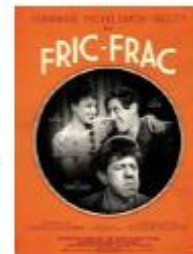


Vendredi 2 août 17h00



La séance d'août sera comme chaque année suivie de son repas festif et animé. Dès à présent réservez vos places auprès des membres du Carrefour de Dun ou via notre boîte mail.

Samedi 2 novembre 17h00



Samedi 7 septembre 19h00



Le programme 2020 va prochainement être arrêté sur la base de toutes les propositions formulées par chacune et chacun. Ce sera courant juillet, alors il est encore temps de soumettre vos souhaits via notre boîte mail et/ou le livre d'or.

Samedi 7 décembre 17h00



Toute l'équipe du CARREFOUR DE DUN vous remercie



Après le franc succès rencontré en 2017 par l'équipe de nos amis d'Avallon « c'est nous les comiques », nous vous proposons de passer un nouveau grand moment de détente où le rire sera au rendez vous.

La salle culturelle de Dun Les Places vous accueillera le samedi 14 septembre à 19h00.

Entrée libre

« Dis, tu m'écrirais... »

par Sébastien Haton*

Parfois comiques ou légers, comme lors du spectacle qu'il joua à Dun avec ses amis de la troupe « C'est nous les comiques », d'autres fois poétiques, profonds ou graves, les textes de la série « Dis, tu m'écrirais... » écrits par Sébastien sont tous issus d'une demande spéciale de sa compagne artiste Véronique Lafont, laquelle a confectionné de nombreux livres-objets pièce unique ou de petite série**.

Sous forme de jeux lexicaux, de poésies à forme contrainte ou de réflexions sur un thème précis, les écrits de Sébastien reflètent aussi bien sa fantaisie naturelle que son désir de partager son monde intérieur avec ses lecteurs et auditeurs.

Avec quelques amis, l'auteur vous présentera une sélection de textes lors de cette soirée spéciale consacrée à la poésie, aux mots et à la gourmandise d'écrire.

**Sébastien est linguiste-lexicologue, auteur et enseignant. Amoureux des mots depuis sa plus tendre enfance, il anime depuis l'an dernier des ateliers d'écriture et/ou de linguistique dans lesquels il tente de transmettre sa passion avec le même enthousiasme qui le pousse à écrire.*

***Véronique Lafont et Sébastien Haton ont créé ensemble plus de 60 livres-objets différents, dont beaucoup font partie de collections publiques, notamment en bibliothèques et médiathèques.*

La totalité des textes lus lors de cette soirée sont issus de deux recueils : le Ciel de vie, désormais épuisé, et Dis, tu m'écrirais...? à paraître.

SOIREE ORGANISEE CONJOINTEMENT PAR LE CARREFOUR DE DUN ET LE COMITE DES FÊTES



Cette année encore, le Conseil Départemental offre des prestations culturelles par le biais du Camion d’Alimentation Culturelle . Il parcourt le département suivant 4 circuits et nous avons la chance d’être sur le chemin, pour 4 dates :

- 2 en juillet , les 11 et 25
- 2 en Août, les 9 et 23

Ces rencontres auront lieu à Mezauguichard

Infos diverses

Rappel : L’Agence Postale dans les locaux de la mairie :



Horaires : Lundi 13h30/16h – Mardi : 9h/12h30
Jeudi : 9h/12h30 – 14h/16h – Vendredi 13h30/16h
Le 1^{er} samedi du mois : 8h45/12h45

Vous pouvez effectuer les mêmes démarches qu’avant le changement de lieu : achat de timbres, prêts-à-poster, emballages, envoi et réception de lettre, affranchissements, recommandé, colis, colissimo...

Finances : si votre banque est la banque postale, vous pouvez faire des dépôts et retraits d’espèces jusqu’à 350 € par semaine, tous les 7 jours. Pour vos dépôts de chèques, des bordereaux et enveloppes peuvent vous être fournis.

Attention : la relève du courrier se fait maintenant jusqu’à 11h30.



Désinsectisation et antiparasites :

Les pompiers se désengageant peu à peu de la destruction des nids de guêpes, des sociétés privées prennent le relais.

A Pouques Lormes : **Vassygiène 58 Antiparasites**

Vassy – 58140 Pouques-Lormes. (Entreprise agréée par le Ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie : Téléphone : 06 98 05 14 77) : nids de guêpes, de frelons, puces, blattes, punaises de lit, rats, souris et autres nuisibles.

Dans l’Yonne : **MDLH** (intervention dans le respect de l’environnement) : 03 86 33 83 91

Vous souhaitez vous initier à l'anglais et/ou revoir les bases ?

Pour les débutants, rendez-vous à l'ex-agence postale pour passer un moment convivial les mardis 9h00-10h00 et 10h00-11h00

Pour les faux débutants ou initiés, les lundis 9h00-10h00 et 10h00-11h00.

Le groupe de chanteurs de Dun, animé par Thierry Chareyre se réunit tous les mercredis de 18h à 19h30 à l'ex agence postale, venez passer un moment agréable pour le plaisir de chanter ensemble des chansons que nous aimons toutes et tous.

Informatique : pour apprendre et s'améliorer sur ordinateur portable, rendez-vous à l'ex agence postale : lire, répondre aux mails, exploiter ses photos, organiser des dossiers et bien d'autres choses encore... Pour répondre à vos hésitations, nous nous réunissons pour un atelier informatique chaque jeudi de 14h00 à 16h00.

**Pour ces 3 activités : information : Miriam Mathieu : 03 86 84 62 96
miriam.mathieu@orange.fr**

**Toutes les commémorations en 2019
19 Mars - Le 28 Avril - 8 Mai - 26 Juin - Le 11 Novembre**

Inscription sur les listes électorales :

depuis le 1^{er} Janvier, le répertoire électoral unique est entré en vigueur. Toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

2 pièces nécessaires

• **Votre pièce d'identité :**
passeport ou carte d'identité.

• **Votre justificatif de domicile :**
quittance de loyer, facture d'électricité,
facture de téléphone, datant de moins de 3 mois*

* Si vous vivez chez un parent, vous devez fournir une attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui et un justificatif de domicile du parent.



Un nouveau service vous est proposé en mairie : pour vos factures d'eau, de loyer, de cantine, vous pouvez opter pour le **prélèvement automatique**. Il vous suffit de vous inscrire auprès de la secrétaire de mairie. Venez avec un RIB.



Nouveaux horaires d'ouverture au Public
Du Centre des finances Publiques – 03 86 79 49 60
13 rue Bibracte – 58120 **Château Chinon** :
ouvert du lundi au Vendredi de 8h30 à 12 heures.
Accueil téléphonique assuré les après-midi

Commémoration du 26 Juin



Malgré la chaleur caniculaire, c'est dans le plus grand recueillement que se sont déroulées les cérémonies de commémoration du 26 Juin. Merci aux enfants de l'école maternelle et à la fanfare de Lormes d'avoir maintenu leur participation au 75^{ème} anniversaire des événements qui se sont déroulés sur notre commune le 26 Juin 1944.

La bibliothèque:



Le 13 avril, nous avons eu beaucoup de plaisir à accueillir Françoise Grard, écrivain, installée dans notre commune. Françoise nous a montré ses ouvrages (également disponibles dans notre bibliothèque) et a répondu à nos questions pendant une réunion agréable. Les enfants de l'école maternelle ont aussi pu profiter de sa venue lors de la séance bibliothèque pour écouter une histoire racontée par l'auteur même. Dès l'automne, nous renouvellerons nos rencontres littéraires où nous vous attendons nombreuses et nombreux. En attendant, nous vous souhaitons un bel été.

L'équipe de la bibliothèque

Infos pratiques : Tout savoir sur la carte d'identité

CARTE D'IDENTITE

PREMIERE DEMANDE

Coût : gratuit

Durée de validité : 15 ans et 10 ans pour les mineurs.

La carte d'identité n'est pas obligatoire mais pour certaines démarches, il est nécessaire de justifier de son identité.

Vous devez être de nationalité française.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes. La demande doit être déposée auprès des mairies « équipées d'un dispositif de recueil ».

Pièces à fournir :

Une photo d'identité récente et parfaitement ressemblante (format 35mm x 45mm)
Justificatif de domicile document (original).

Si vous avez un passeport valide (ou périmé depuis moins de 2 ans ou biométrique :

Passeport (original + photocopie)

Si vous n'avez pas de passeport ou s'il est périmé depuis plus de 5 ans ou depuis + de 2 ans et pas biométrique :

Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) : original
Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie.

Pour un mineur

Durée de validité : 10 ans

Tout mineur français peut avoir une carte d'identité quel que soit son âge (même un bébé)

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable. Le

responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

Retrait de la carte

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. A l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

La carte doit être retirée au lieu du dépôt du dossier, dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, elle est détruite.

RENOUVELLEMENT

Coût : gratuit si l'ancienne carte est présentée

Durée de validité : 15 ans

L'ancienne carte doit être présentée. Sinon la procédure de demande sera différente. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande.

Celle-ci doit être déposée auprès de la mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

Un formulaire de demande de carte d'identité à compléter et signer est remis au guichet.

Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie

2 photos d'identité identiques et conformes aux normes.

Justificatif de domicile : original + photocopie.

PERTE OU VOL

Coût : 25 €

Durée de validité : 15 ans

Si le demandeur a perdu ou s'est fait voler sa CNI, il doit en plus des pièces à fournir pour toute demande de CNI : Déclarer la perte en renseignant le formulaire de déclaration de perte de CNI au lieu de dépôt du dossier de demande de CNI

Ou s'il a déjà effectué cette déclaration auprès des

services de police nationale ou de gendarmerie, d'un consulat de France à l'étranger ou des services de police étrangers, il doit présenter le récépissé de la déclaration.

Et fournir si possible un document officiel avec photographie (passeport, permis de conduire, carte permis de chasser,...)

Pour les Dunoises et Dunois, faire les démarches auprès de la mairie de Montsauche.

Toutes ces informations sont consultables sur internet.
<https://www.service-public.fr/particuliers/>

Rappel : Un nouveau portail d'informations FAIRE : faciliter accompagner et informer pour la rénovation énergétique.

Vous pouvez consulter le site : <https://www.faire.fr> ou appeler un conseiller au 0 808 800 700 (service gratuit – prix d'un appel local).

Pour les particuliers, ce que vous pouvez en attendre :

Les conseillers FAIRE vous aident à réaliser gratuitement un bilan de votre consommation énergétique et à trouver des solutions de rénovations adaptées à vos besoins.

Ils peuvent vous informer et vous orienter pour les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Tout savoir sur le chèque énergie : <https://www.chequeenergie.gouv.fr> ou appeler le 0 805 204 805

Un site pour évaluer en quelques minutes toutes les aides sociales auxquelles vous pouvez prétendre et faire les démarches :

<https://mes-aides.gouv.fr> . Ce site vous permettra d'évaluer vos droits à 29 aides sociales (prime d'activité, allocations familiales, APL....) et vous donnera accès aux démarches à effectuer pour les obtenir. Vraiment simple à utiliser....

Un site qui vous renseigne sur toutes vos démarches et vos droits dans des domaines très divers (famille, immobilier, patrimoine, impôts, santé, salariés, vie pratique....) : Droits-finances.net

Cimetière :

Les produits phytosanitaires étant interdits dans les communes, un nouvel article a été rajouté à la réglementation du cimetière.

Désormais, il sera obligatoire de nettoyer et désherber tout autour de sa concession.

.....

Plan alerte canicule :



Ce plan est déclenché par le Préfet en cas de risque de canicule. Toutes les communes d'un même département ne sont pas forcément concernées. Surveillez l'affichage dans vos hameaux et en mairie, en cas de fortes chaleurs. La canicule est caractérisée par de fortes chaleurs qui durent au moins trois jours, période pendant laquelle la température ne baisse pas en dessous de 20° la nuit.

Il comporte plusieurs niveaux d'alerte. Les niveaux d'alerte Orange et Rouge sont les niveaux d'alerte où les risques pour les personnes isolées, fragiles, en situation de précarité et les travailleurs sont importants.

Si vous êtes ou si vous connaissez une personne dans cette situation, contactez la mairie ou prévenez Michèle, notre factrice qui nous informera.

En période de canicule,
quels sont les bons gestes ?

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Je mouille mon corps et je me ventile

Je mange en quantité suffisante

J'évite les efforts physiques

Je ne bois pas d'alcool

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte, j'ai un bébé** ou **je suis une personne âgée.**
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Conseils et outils de prévention : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

La carte de vigilance Météo-France permet de s'informer deux fois par jour de l'évolution des températures : <http://vigilance.meteofrance.com/>

Les principaux risques en cas de canicule sont la déshydratation et le coup de chaleur. Les signes caractéristiques en sont : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre, vertiges et nausées, propos incohérents

Si vous, ou une personne de votre entourage, présentez ces symptômes, appelez le 15

A l'attention de tous : **ARRETE** restrictions de l'usage de l'eau

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



Mairie de Dun-Les-Places
Rue du 26 juin 1944
58230 DUN LES PLACES

Le Maire de la commune de DUN LES PLACES

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu le code de l'environnement
Vu le code de la santé publique
Vu les articles R 610-5 et 131-13 du code pénal
Considérant les conditions exceptionnelles de sécheresse
Considérant la persistance du déficit pluvieux
Considérant le risque de pénurie d'eau
Considérant la nécessité impérieuse de préserver la distribution d'eau potable aux habitants et de garantir une réserve d'incendie,

ARRETE

Article 1er :

Sont interdits sur le territoire de la commune de DUN LES PLACES

- le remplissage des piscines privées
- le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage
- le lavage des voies et des trottoirs sauf pour des raisons prioritaires de salubrité publique

Sont interdits sur le territoire communal, de 10 Heures à 18 heures:

- l'arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés
- l'arrosage des jardins potagers
- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux

Ces interdictions s'appliquent qu'il s'agisse d'eau provenant d'un réseau d'alimentation public, d'un captage dans un puits personnel ou d'un prélèvement dans un cours d'eau ou une voie d'eau.

Article 2:

Ces mesures entrent en vigueur à compter du 22 juin 2019 et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2019. Elles seront actualisées ou levées en tant que de besoin, par arrêté complémentaire, en fonction des débits constatés et des évolutions pluviométriques.

Article 3:

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe.

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à DUN LES PLACES, le 21/06/2019

Le Maire,

Lucienne BIARDOUX





Madame Lucienne BIARDOUX
Maire de Dun-les-Places
Mairie
Rue du 26 juin 1944
58230 DUN-LES-PLACES

Le 22 mai 2019

Madame le Maire,

Nous vous remercions d'avoir participé à la 25^{ème} édition du concours "les rubans du Patrimoine", organisé conjointement par la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des Maires de France, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques.

Nous sommes particulièrement heureux de vous annoncer que le jury de votre région a décerné un "Prix Départemental" à votre commune.

Cette distinction vous sera remise lors d'une cérémonie organisée par la Fédération départementale du Bâtiment avec les partenaires locaux. Vous serez rapidement contacté par les organisateurs de cette manifestation pour en fixer la date.

Nous vous présentons toutes nos félicitations et vous prions de croire, Madame le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.



Le Président
Jacques CHANUT



La Directrice générale
Célia VEROT



Le Président
François BAROIN



Le Président
Jean ARONDEL



Le CoPrésident
Gilles de LAAGE



Le conseil Municipal a participé au concours « Les rubans du Patrimoine » en constituant un dossier concernant les travaux de rénovation des toitures de l'église Sainte-Amélie. Notre dossier a été retenu et la Commune recevra un prix départemental.

Numéros utiles

Numéros d'urgences

Samu - urgences médicales:	15
Police Secours :	17
Pompiers :	18
Gendarmerie :	
9 rue du Pont-National	
58140 LORMES : 03 86 22 87 89	
Centre antipoison : 03 83 32 36 36	
Samu social :	115
SOS amitié	03 80 67 15 15
Enfance maltraitée :	119
Violences conjugales :	3919
Ecoute cancer :	08 10 810 821
Sida info service :	0 800 840 800
Drogues info service :	0 800 23 13 13
Ecoute alcool :	0 811 91 30 30
Jeunes violence écoute :	0 808 807 700
N° international d'urgences :	112
Alerte attentat enlèvement	197
Maltraitance personnes âgées et personnes handicapées	3977
Aide aux victimes	116006

Défibrillateur à la mairie

Vos démarches

Mairie de Dun les Places :
Rue du 26 Juin 1944
58230 DUN LES PLACES
03 86 84 62 05

Conseil Régional de Bourgogne :
17, Bd Trémouille - CS 23502
21000 DIJON - 03 80 44 33 00

Conseil Départemental de la Nièvre :
Hôtel du Département
58039 NEVERS CEDEX
03 86 60 67 00

Conseillers Départementaux
Mairie de Lormes
1, place François Mitterand
58140 LORMES - 03 86 22 31 55

Communauté de Communes
Morvan Sommets et Grands Lacs :
Place François Mitterrand – BP 8
58120 Château-Chinon - 03 86 79 43 99

Préfecture de la Nièvre :
40, rue de la Préfecture
58000 Nevers
03 86 60 70 80

Sous-Préfecture :
1, rue du Marché – 58120 Château-Chinon
Tél. : 03 86 79 48 48

La Justice

Tribunal d'Instance de Clamecy
Place Emile Zola - BP 108
58000 CLAMECY - Tél. : 03 86 27 01 50

Tribunal de Grande Instance de NEVERS
Place du Palais - 58019 NEVERS
Tél : 03 86 93 44 44

Le Défenseur des Droits
40, rue de la Préfecture - 58000 NEVERS
03 86 60 70 21

Conciliateur de Justice :
Monsieur GABAIN Jean : 06 85 41 52 76

La Fiscalité

Trésorerie
13 rue de Bibracte – CS 90074
58120 CHATEAU-CHINON
03 86 79 49 60

Service des Impôts
Des particuliers et des Entreprises
Rue Francis CARCO - 58500 CLAMECY
03 86 27 54 60

Vos services de proximité

Agence Postale
A la mairie

Bibliothèque : à la mairie

Epicerie : 03 86 84 65 44
Fermée le dimanche après-midi et le lundi

Boulangerie : 03 86 78 04 05
Fermée dimanche après-midi et mardi

Salle culturelle : location de salle :
Mairie de Dun les Places
03 86 84 62 05

Dépannages :
Lignes téléphoniques : 1014
Enedis (- ERDF) raccorde : 09 69 32 18 51
Enedis (ERDF) dépannage : 09 72 67 50 58
Engie (EDF) dépannage : 0 810 333 058

Direction Départementale des Territoires
15, rue François Mitterand
58210 CHATEAU-CHINON
Tél. : 03 86 79 49 90

Cartes grises
Slide Control
M. Karim Hakimi
03 86 84 60 67

Votre santé

Maison médicale de Montsauche
Place du 25 Juin 1944
58230 Montsauche les Settons
03 86 84 52 34

Pharmacie
Rue Henri Bachelin
Montsauche les Settons
03 86 84 53 96

Infirmière
Eva Rossi – 06 40 99 50 50
Rue du 11 Novembre
58230 Dun-les-Places

Ostéopathe :
Aude Jacqueson : 06 63 91 25 12
Rue du 11 Novembre
58230 Dun-les-Places

Kinésithérapeute
Astrid Lambregts – 06 45 71 42 41
58230 Dun-les-Places
A domicile et uniquement sur rdv

Les associations

Carrefour de DUN : D. Gonthier et
C. Faure . : 06 80 22 76 09

Comité des Fêtes : Présidente :
C. Charles : 06 84 81 40 25

Mémorial - 03 86 78 72 99
Gestion - MTR-ARORM -
Maison du Parc – 58230 Saint-Brisson

Les amateurs d'informatique de Dun:
J.C. Capoen Président : 03 86 84 62 89

La Sésa de Dun Les Places
Président : Jean-Pierre Amiel -
Rue du 26 Juin – 58230 Dun les Places

**Amicale communale des propriétaires et
chasseurs de Dun les Places et
Montsauche :**
Mairie 58230 Dun les Places
B. Chaventon : Président :
03 86 84 62 23

**Société communale de chasse de Dun les
Places - Mairie - 58230 Dun les Places**
T. Auffray - 06 18 64 08 31

Music'Diffusion - M. Tellier
06 80 60 90 94

Transports

Renseignements **SNCF** : 3635
Gare TGV Montbard (40 Km) - Navettes
depuis gare de Saulieu
Gares TER Avallon : liaison Avallon /Paris
Transports sanitaires :
VSL* Taxis CHARLES - Dun les Places
03 86 84 61 67

Logement

Permis de construire, permis de démolir,
rénovation : Se renseigner à la Mairie :
03 86 84 62 05

**Agence de l'Environnement et de la maîtrise de
l'énergie :** 03 80 76 89 76

**Agence Départementale d'Information sur le
Logement - :** 03 86 72 16 16

Parc Naturel du Morvan : Architecte Monsieur
G. FONTAINE - Maison du Parc
58230 Saint-Brisson - 03 86 78 79 07

Veilleurs de vie

Dons d'organes : France ADOT 58
2, chemin de Giry - 58700 PREMERY
R. Lefaure. - 03 86 68 05 30

Don du sang : EFS, 1 bd de l'Hôpital
58000 Nevers - 03 86 61 82 00